

Dix ans après, quel bilan pour la loi sur le handicap ?

De nombreuses mesures d'accessibilité ne sont toujours pas respectées

A l'initiative du "collectif pour une France accessible", des manifestations sont organisées aujourd'hui dans plusieurs villes, comme Marseille ou Gap. Et les manifestants seront des personnes handicapées très en colère ! Dix ans après la loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", censée leur faciliter la vie, nombre de leurs revendications demeurent insatisfaites.

La loi du 11 février 2005 entendait rendre l'ensemble des lieux et transports publics accessibles à tous dans un délai de 10 ans. Elle devait favoriser l'intégration scolaire et l'insertion professionnelle et créait les maisons départementales des personnes handicapées, guichet unique pour toutes les démarches.



Dix ans après la loi sur le handicap, de nombreux arrêts de bus ne respectent toujours pas les conditions d'accessibilité requises pour les personnes handicapées.

/PHOTO LP

Une vraie citoyenneté pour les handicapés

"La loi a eu un gros point positif", commence Marc Vigouroux, directeur général de La Chrysalide à Marseille, s'occupant de l'accompagnement des personnes handicapées mentales, "elle a marqué la notion d'une véritable citoyenneté des handicapés. Avec une prise de conscience et un accès à toutes les prestations. Le point négatif ? Une prise en compte des situations particulières de plus en plus défaillante. Il y a eu, certes, le resserrement des financements publics, mais le fait que 6 000 personnes soient obligées d'aller se soigner en Belgique indique le gros malaise actuel."

Dix ans après, à l'image des délais supplémentaires allant de 3 à 9 ans accordés par l'État pour rendre les établissements recevant du public (ERP) et les transports accessibles à tous, le laxisme est criant pour faire appliquer la loi. "Les dérogations permettent aux ERP des cumuls de reports pouvant aller jusqu'à 2030 !, poursuit David Laboucarie, porte-parole de l'association des paralysés de France à Marseille. Il y a la faiblesse des amendes pour ceux qui ne sont pas aux normes. Alors que la loi était très coerciti-

ve sur ce plan en remettant en cause la politique des transports publics avec des arrêts de bus accessibles à tous. Depuis ? L'obligation a disparu !"

À 11 heures, ce matin, dix associations représentant des personnes handicapées physiques et déficientes mentales se donnent rendez-vous sous l'ombrière du Vieux-Port pour sensibiliser le grand public. Le but est d'interpeller les parlementaires afin qu'ils ne ratifient pas l'ordonnance du 27 septembre dernier permettant encore à plusieurs catégo-

ries d'ERP (il y en a 5 en tout) de gagner du temps afin de se mettre aux normes. Aujourd'hui, seulement 40 % des ERP sont accessibles aux personnes handicapées ! Un laxisme de l'État se retrouvant aussi dans l'accès au travail. De nombreuses entreprises préférant continuer de payer des amendes plutôt que d'employer 6 % de personnes handicapées, comme exigé par la loi. Avec un taux de 22 %, le chômage est deux fois plus élevé chez les personnes handicapées par rapport aux personnes valides... **B.A.**

LE TÉMOIGNAGE de Ludovic personne handicapée physique de naissance travaillant à Marseille

"L'accessibilité aux lieux publics n'est pas respectée"

Né avec un handicap moteur en raison d'une maladie, Ludovic, bientôt 44 ans, a toujours eu des difficultés pour marcher mais a toujours pu se déplacer sans fauteuil roulant. Il conduit une voiture automatique depuis ses 18 ans. Exerçant dans le 8^e à Marseille, il est bien placé pour réagir à l'application de cette dernière loi sur le handicap. "Tout d'abord, j'ai l'impression de revivre le même scénario à chaque fois, commence-t-il. À savoir qu'on rajoute toujours des années et des années afin que tout le monde puisse se mettre aux normes par rap-

port à la date fixée au départ dans la loi. Il y a eu celle de 1975, puis la dernière, et rien n'a vraiment changé ou pas grand-chose. Dans la dernière, il était décidé que les bus devaient être accessibles à tous. À Marseille, c'est loin d'être le cas ! J'ai la chance de pouvoir me déplacer en voiture et je peux vous dire qu'une fois sur deux, les places réservées aux personnes handicapées sont prises par des gens valides ! Plusieurs possèdent le macaron pour le faire alors qu'ils ne présentent pas de handicap quand je les vois... De plus, je me prends souvent des ré-

flexions désobligeantes ! J'ai la chance de pouvoir me déplacer sans fauteuil roulant. Je peux vous dire que ceux qui ne sont pas dans cette situation vivent un cauchemar, au regard de l'état dégradé des routes et surtout des trottoirs..." Il conclut : "Même en voiture, l'accessibilité aux commerces et lieux publics n'est pas respectée. Ils manquent des places à proximité un peu partout." La meilleure chose serait peut-être que les élus en charge de ces questions testent, l'espace d'une journée, la vie d'une personne handicapée. **B.A.**